

Comité Technique Ministériel du 29 mai 2018 Le fait de la Ministre !

Ce mardi 29 mai, plus d'une quarantaine de représentant.es du personnel de l'ensemble du ministère de la Justice était attendu à Paris pour un Comité Technique Ministériel (CTM) clôturant un cycle de travail autour d'un sixième chantier de la Justice : la stratégie des Ressources Humaines.

A l'ouverture de la séance par le Secrétaire Général (SG) du ministère, la FSU Justice comme les autres organisations syndicales ne purent que constater que le siège de Madame la Ministre était vide, elle était retenue par le Premier Ministre pour un groupe de travail sur la réforme constitutionnelle. Dont acte, ce n'est pas la première fois que Madame la Garde Des Sceaux nous gratifie de son absence en CTM !

Après la lecture des différents déclarations liminaires, dont celle de la FSU Justice, le SG annonce que la ministre étant désireuse de présider le CTM concluant le vote sur la stratégie RH, ce dernier était reporté au CTM du 05 juillet prochain.

Sentant l'agacement poindre chez les représentant.es des personnels, le SG tenta une manœuvre d'apaisement en annonçant que suite aux nombreuses rencontres bilatérales, il avait décidé, dans une grande magnanimité, de retirer le mot « RIFSEEP » du texte sur la stratégie RH au profit du mot « indemnités » se souvenant du vote unanimement contre des organisations syndicales pour ce nouveau régime indemnitaire. De plus, la déconcentration des CAP ne serait plus d'actualité, toujours selon le SG... La FSU Justice n'est pas dupe de cet effet de manche ! Et de fait, le SG a confirmé que pour le premier point, ce retrait ne remettait pas en cause la mise en œuvre du RIFSEEP ; quant au point des CAP, nous savons toutes et tous la volonté exprimée par le gouvernement de remettre en cause les CAP dans leur forme actuelle, l'idée étant clairement définie dans le CAP22, comme si le ministère de la Justice se situait hors des décisions du ministère de la Fonction Publique. De plus, l'exemple calamiteux de la CAP des CPIP, dont les résultats furent diffusés puis annulés suite à une erreur de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, démontre combien le rôle des organisations syndicales est primordial !

Conscient d'avoir été pris la main dans le sac, le SG a donc laissé aux organisations syndicales l'occasion de remettre de nouvelles contributions relatives à la stratégie RH du ministère. Mais quel sort attend ces contributions ? La FSU Justice jouera, comme à l'accoutumée, son rôle de syndicat responsable en remettant un écrit. Mais nous ne sommes pas dupes de la qualité du dialogue social et du peu de respect octroyé aux responsables syndicaux.ales et aux agents au sein de ce ministère.

Ce sujet important étant retiré, la FSU Justice s'est consacrée aux autres points portés à l'ordre du jour du CTM pour avis. Il s'agissait essentiellement de voter sur les différents arrêtés concernant les nouvelles normes encadrant la constitution des listes électorales en vue des élections professionnelles du 6 décembre 2018. En effet, les listes doivent maintenant être représentatives, à savoir, refléter le pourcentage exact de femmes et d'hommes constituant l'électorat. Si pour la FSU Justice, cette représentativité est de fait un premier pas vers l'accès pour les femmes à des places électives et vient rendre compte de la réalité genrée de ce ministère, nous pouvons déplorer que cette réforme ne soit que de façade. En effet, aucune obligation ne vient contrer le fait que les hommes peuvent toujours être sur les sièges de titulaires (aux femmes les places de suppléantes) et en cas d'inéligibilité d'une femme après le dépôt de la liste, pour mutation ou changement de corps par exemple, qu'elle ne soit remplacée par un homme.

Actant malgré tout l'avancée, la FSU Justice s'est prononcée favorablement et a demandé officiellement que soit fait un bilan, présenté en CTM, à l'issue des élections professionnelles des conséquences de cette loi sur les listes présentées par les organisations syndicales au différents scrutins concernés. La FSU Justice a toujours présenté des listes paritaires à chaque élection professionnelle et réitérera cette année en tenant compte de la représentativité.

En conclusion, ce CTM laisse un goût amer où le simulacre habituel de dialogue social depuis l'arrivée de la ministre de la Justice se dispute à la non-considération des représentant.es du personnels.

Malgré des discours courtois et bienveillants de façade, le ministère de la Justice fait preuve de mépris envers l'ensemble des personnels.

La FSU Justice continuera de dénoncer cette manière de faire irrespectueuse à tous les niveaux et poursuivra la lutte pour faire entendre la voix de tous les agents !

